

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

#### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

#### Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

#### Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

#### Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

Délibération n°2020/005315

Rapport n° 5 - Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2020

## Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2020

**Rapporteur** : Nicolas BODIN, Vice-Président

**Commission** : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024	Montant du budget 2020 : 231 000 €
« Soutien à l'entrepreneuriat »	Montant de l'opération : 15 000 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation financière de Grand Besançon Métropole (GBM) à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par Initiative Doubs - Territoire de Belfort. Il est proposé dans le cadre d'une convention annuelle de se prononcer sur le versement par GBM d'un montant de 15 000 € pour l'année 2020 aux actions mises en œuvre par cet opérateur d'aide à la création d'entreprises.

### I. Préambule

Initiative Doubs – Territoire de Belfort, association loi 1901, a pour mission d'accompagner :

- les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise dans leurs diverses démarches, du montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- les jeunes entreprises au cours de leurs 3 premières années d'activité. Initiative Doubs a la possibilité d'apporter une aide financière aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de 3 ans en leur permettant de renforcer leurs fonds propres par le biais d'un prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1 500 € à 16 000 €.
- Le prêt d'honneur Croissance, de 4 000 € à 45 000 € sans intérêt et sans garantie

### II. Plan d'actions 2020 d'accompagnement des entrepreneurs financés sur Grand Besançon Métropole

La pérennité des entreprises financées est au cœur des actions du réseau Initiative. Si la qualité de l'expertise financière est importante pour que les projets soient correctement financés, l'accompagnement des porteurs de projet dans la phase post-crétion est une action importante pour contribuer à renforcer cette pérennité.

Le modèle post-accompagnement Initiative Doubs Territoire de Belfort s'appuie sur trois axes :

#### A/. Le Parrainage

Il se caractérise par l'implication d'un chef d'entreprise ou d'un cadre confirmé pour introduire la jeune entreprise dans le milieu économique. Il s'agit d'un axe fort de l'accompagnement réalisé par le réseau Initiative. Le réseau des parrains et marraines compte actuellement 6 membres à Besançon et doit être étoffé. L'objectif est de recruter 4 parrains supplémentaires. L'animation du parrainage s'articule autour de 3 séances de travail réunissant les bénévoles, ainsi qu'un évènement pour promouvoir le parrainage dans le cadre de la Fête du parrainage du réseau Initiative qui se tient généralement en novembre avec pour objectif de susciter des vocations et d'augmenter le nombre de parrains et marraines. Il s'agit d'assurer les bonnes conditions de déroulement de l'action en accompagnant la mise en place du binôme parrain - filleul et de s'assurer de la qualité de l'accompagnement réalisé. Des actions de formation des marraines et des parrains contribuent à la qualité de l'accompagnement et au respect des standards du réseau Initiative France.

Il s'agit d'engager en 2020 un nouveau parrainage auprès de 10 entreprises sur le territoire.

#### B/. Renforcement du réseau d'entrepreneurs dooRezo

Ce réseau contribue au fait que l'entrepreneur ne reste pas seul. Il échange avec d'autres entrepreneurs sur ses affaires, les bonnes idées à partager et les solutions à mettre en œuvre pour faire face aux éventuelles difficultés. Il offre un cadre de rencontre avec des chefs d'entreprises expérimentés et permet d'accéder à leurs réseaux. Il facilite l'insertion dans le réseau économique local, désormais territoire de l'entreprise.

Des rencontres mensuelles seront organisées en 2020 au travers de déjeuners d'échange et de partage (11 rencontres programmées dans l'année). 3 temps forts seront organisés en parallèle allant de la visite d'entreprises, à des rencontres thématiques.

#### C/. Accompagnement spécifique du financement de la croissance des entreprises

Les entreprises du territoire se développant ont besoin de moyens financiers pour les accompagner. Initiative Doubs Territoire de Belfort accompagne leur croissance qui se caractérise par un réel projet de développement d'activité. Cette croissance doit se traduire par la création d'au moins un emploi à court ou moyen terme, des investissements et l'augmentation significative du chiffre d'affaires.

**L'objectif est d'accompagner en 2020 le financement d'au moins 5 entreprises en croissance sur le territoire de Grand Besançon Métropole.**

### III. Soutien de Grand Besançon Métropole

GBM souhaite compléter l'aide financière de la Région en finançant des actions spécifiques sur son territoire actant pour 2020 un cadre de coopération renouvelé, et qui ne sont pas prises en charge par le SIEG régional. De ce fait, il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 € soit :

- nouveau parrainage auprès de 10 entreprises sur le territoire en 2020 : 5 000 €
- renforcement du réseau d'entrepreneurs dooRezo : 5 000 €
- accompagnement spécifique du financement de la croissance d'au moins 5 entreprises : 5 000 €

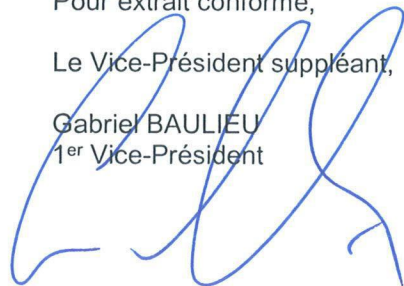
#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 15 000 € au titre de l'activité 2020.**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT</b> <b>Concernant l'appui de Grand</b> <b>Besançon Métropole</b> <b>à l'action de l'Association</b> <b>Initiative Doubs territoire de</b> <b>Belfort</b>	
---	--	---

**Entre :**

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau Communautaire du 15 octobre 2020 - ci-après dénommée « la collectivité »,  
D'une part,

**Et :**

L'Association Initiative Doubs Territoire de Belfort, représentée par son Président, Monsieur Philippe TRUCHE,  
D'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles GBM apportera son concours à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour son action de financement des créateurs d'entreprises.

**Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2020 et s'achèvera après le versement complet de la subvention à la remise du rapport d'activité de l'année 2020, avant le 31 mars 2021.

**Article 3 - Missions d'animation 2020**

La pérennité des entreprises financées est au cœur des actions du réseau Initiative. Si la qualité de l'expertise financière est importante pour que les projets soient correctement financés, l'accompagnement des porteurs de projet dans la phase post-crédation est une action importante pour contribuer à renforcer cette pérennité.

Le modèle post-accompagnement Initiative Doubs Territoire de Belfort s'appuie sur trois axes :

**- Le Parrainage**

Il se caractérise par l'implication d'un chef d'entreprise ou d'un cadre confirmé pour introduire la jeune entreprise dans le milieu économique. Il s'agit d'un axe fort de l'accompagnement réalisé par le réseau Initiative. Le réseau des parrains et marraines compte actuellement 6 membres à Besançon et doit être étoffé. L'objectif est de recruter 4 parrains supplémentaires. L'animation du parrainage du parrainage s'articule autour de 3 afterworks réunissant les bénévoles, ainsi qu'un événement pour promouvoir le parrainage dans le cadre de la Fête du parrainage du réseau Initiative qui se tient généralement en novembre avec pour objectif de susciter des vocations et d'augmenter le nombre de parrains et marraines. Il s'agit d'assurer les bonnes conditions de déroulement de l'action en accompagnant la mise en place du binôme parrain / filleul et de s'assurer de la qualité de l'accompagnement réalisé. Des actions de formations des marraines et des parrains contribuent à la qualité de l'accompagnement et au respect des standards du réseau Initiative France.

**Il s'agit d'engager un nouveau parrainage auprès de 10 entreprises sur le territoire en 2020.**

#### - **Renforcement du réseau d'entrepreneurs dooRezo**

Ce réseau contribue au fait que l'entrepreneur ne reste pas seul. Il échange avec d'autres entrepreneurs sur ses affaires, les bonnes idées à partager et les solutions à mettre en œuvre pour faire face aux éventuelles difficultés. Il offre un cadre de rencontre avec des chefs d'entreprises expérimentés et permet d'accéder à leurs réseaux. Il facilite l'insertion dans le réseau économique local, désormais territoire de l'entreprise.

Des rencontres mensuelles seront organisées en 2020 au travers de déjeuners d'échange et de partage (11 rencontres programmées dans l'année). 3 temps forts seront organisés en parallèle allant de la visite d'entreprises, à des rencontres thématiques.

#### - **Accompagnement spécifique du financement de la croissance des entreprises**

Les entreprises du territoire se développant ont besoin de moyens financiers pour les accompagner. Initiative Doubs Territoire de Belfort accompagne leur croissance qui se caractérise par un réel projet de développement d'activité. Cette croissance doit se traduire par la création d'au moins un emploi à court ou moyen terme, des investissements et l'augmentation significative du chiffre d'affaires.

**L'objectif est d'accompagner en 2020 le financement d'au moins 5 entreprises en croissance sur le territoire de Grand Besançon Métropole.**

#### **Article 4 - Evaluation et adaptation des actions**

Initiative Doubs territoire de Belfort rendra compte à GBM de l'évaluation qualitative et quantitative de son action au vue de son rapport d'activité pour l'année 2020 et ce avant le 31 mars 2021.

Elle effectuera ses propositions de modifications ou d'évolution d'action, ainsi que son budget prévisionnel pour l'année suivante avant le 1er octobre de l'année en cours d'exécution.

#### **Article 5 - Montant et condition de versement de la subvention**

Sur la base de la demande de versement de la subvention formulée par Initiative Doubs au titre de l'année 2020, et au vue de son rapport d'activité pour cette année, GBM versera à Initiative Doubs une participation financière aux actions citées dans l'article 3 de la présente convention d'un montant forfaitaire de 15 000 €.

#### **Article 6 - Contrôle de l'utilisation des subventions**

##### **6.1 - Information de GBM**

###### **6.1.1 - Informations comptables et financières**

Initiative Doubs territoire de Belfort transmettra à GBM, avant le 31 mars de l'année 2021, les documents ci-après énumérés :

- copie certifiée des comptes annuels du dernier exercice comptable, comprenant notamment le bilan certifié conforme,
- les comptes détaillés des opérations réalisées ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de l'activité,
- dès qu'il sera disponible et accepté par le conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes.

###### **6.1.2 - Rapport sur l'activité d'Initiative Doubs territoire de Belfort**

Initiative Doubs territoire de Belfort transmettra à GBM, avant le 31 mars de l'année 2021, un rapport d'activité sur l'exercice écoulé :

- résultats quantitatifs par rapport aux objectifs fixés dans le cahier des charges et / ou suite aux modifications adoptées,
- résultats qualitatifs par rapport aux objectifs fixés dans le cahier des charges et / ou suite aux modifications adoptées,
- évaluation quantitative et qualitative des relations avec les opérateurs et les partenaires impliqués dans les actions d'Initiative Doubs (conventions, manifestations et actions communes).

## 6.2 - Contrôle des informations transmises

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, GBM pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation des subventions et de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, les agents et personnels accrédités par GBM pourront se faire présenter toutes pièces nécessaires à la vérification des rapports et documents fournis.

## 6.3 - Communication du soutien apporté par GBM

Initiative Doubs territoire de Belfort s'engage à valoriser le soutien apporté par GBM dans le cadre de ses différentes actions de promotion ou de communication en direction des créateurs d'entreprise de l'agglomération bisontine.

### **Article 7 - Responsabilité**

Initiative Doubs territoire de Belfort conservera la responsabilité des missions et actions qu'elle exerce, y compris celles visées par les stipulations de la présente convention, sans que la responsabilité de GBM ne puisse être recherchée.

Initiative Doubs territoire de Belfort s'engage à contracter les assurances nécessaires à cet effet.

### **Article 8 - Résiliation**

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

### **Article 9 - Contentieux**

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

### **Article 10 - Election de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, Initiative Doubs territoire de Belfort fait élection de domicile à Besançon.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le .....

Pour Initiative Doubs Territoire de Belfort

Pour Grand Besançon Métropole

Le Président  
Philippe TRUCHE

La Présidente  
Anne VIGNOT